



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Société Guyot Environnement Vannes
Extension d'un site de gestion de déchets
situé ZA de Mané Coëtdigo à Ploeren

La demande d'autorisation environnementale, au titre des articles L181-1-2° et L541-22 du code de l'environnement, présentée par la société Guyot Environnement Vannes, portant sur le projet d'extension du site de gestion des déchets qu'elle exploite dans la ZA de Mané Coëtdigo à Ploeren sera soumise à une **consultation du public par voie électronique du 29 juin 2026 à 9h au 29 septembre 2026 à minuit, soit pour une durée de trois mois.**

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier sera consultable par voie électronique sur le site de la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7353>. Ce dossier sera également consultable avec l'avis de consultation du public sur le site Internet des services de l'État du Morbihan à l'adresse : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Participation-du-public>. Les avis réglementairement requis sont mis en ligne sur le site de la consultation au fur et à mesure de leur émission. Toute précision ou information complémentaire sur le projet peut être demandée auprès de M. Jérôme Guénier, par courriel à l'adresse suivante : ge.groupe@guyotenvironnement.com.

M. Jean-Paul Boléat, ingénieur en chef des TPE en retraite, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête par le président du tribunal administratif de Rennes. M. Jean-Yves Kerdreux, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en retraite, et M. Gérard Jan, cadre de la SNCF en retraite, sont désignés en qualité de membres de la commission d'enquête.

Deux réunions publiques présidées par le président de la commission d'enquête, en présence de la société Guyot Environnement Vannes, sont organisées au cours de la consultation du public :

- **réunion publique d'ouverture : le mardi 7 juillet 2026 à 18 h, salle de conférence – Bâtiment Le Triskell – Parvis du Land Wursten à PLOEREN ;**
- **réunion publique de clôture : le mardi 22 septembre 2026 à 18 h, salle de conférence – Bâtiment Le Triskell – Parvis du Land Wursten à PLOEREN.**

Le compte-rendu de ces réunions publiques sera rédigé par le commissaire enquêteur et versé sur le site de la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7353>.

Une permanence en présence d'un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendra en mairie de Ploeren le mercredi 29 juillet 2026, de 9h à 12h.

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7353>. Les observations et propositions du public transmises par voie postale (en mairie de Ploeren, 1 place de la Mairie 56880 PLOEREN) ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur en main propre, seront versées sur le site de la consultation. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site de la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7353>.

A l'issue de la consultation du public, toute personne pourra prendre connaissance auprès du préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - service eau biodiversité risques) et en mairie de Ploeren du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et sur le site de la consultation du public.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, délivrée par le préfet du Morbihan, sera une autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus.

Vannes, le 21 MAI 2026

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
et de la mer,



Thierry CHATELAIN